Comment déposer des documents en phase DOE ?

Service Client ID Capture (Suzanne) - 2025-08-25 - Gestion documentaire

Où dois-je déposer mes documents DOE ?

Selon le paramétrage de votre projet, il y a plusieurs possibilités :

- Vous avez un dossier **"Documents DOE"** dans votre arborescence au même niveau que le dossier d'Exécution. Dans lequel vous pouvez déposer vos documents comme ceux d'exécution.

- La phase DOE est disponible dans le dossier **"Documents d'Exécution"** au moment du dépôt de votre document. Comment vérifier ? Utilisez les au dessous des colonnes de codification.

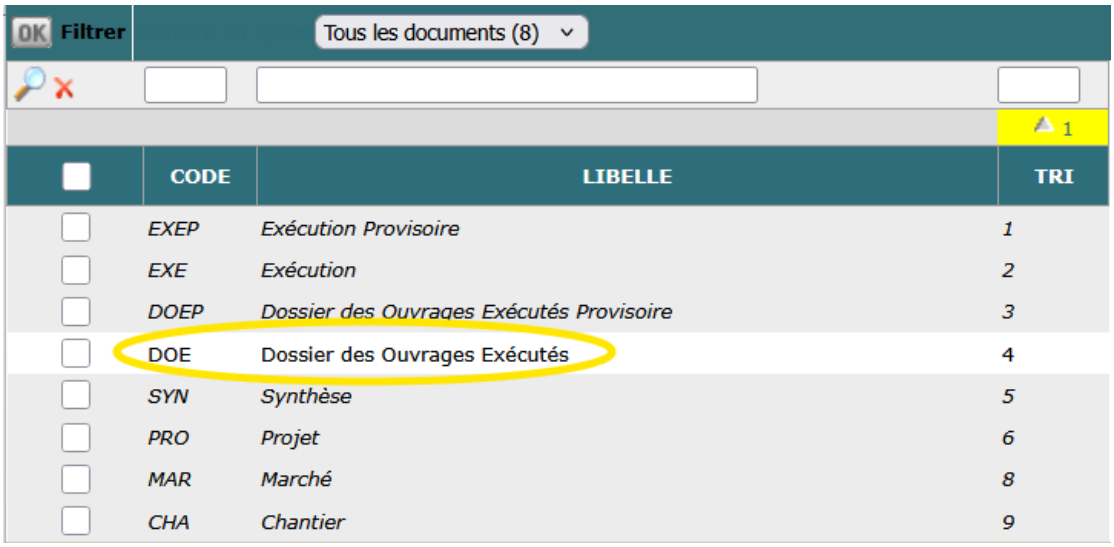

La phase DOE est disponible, vous pouvez déposer des documents en phase DOE.

Lors de votre dépôt : sélectionnez depuis la première ligne, la phase DOE :

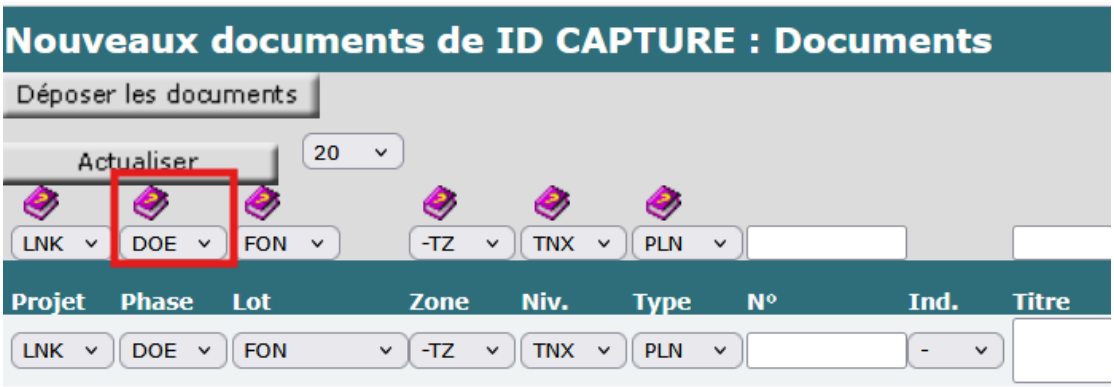

La phase DOE n'est peut-être pas activée sur votre projet. Dans ce cas, il faut en faire la demande à la MOE pour qu'ils transmettent au Service Client la confirmation de cette action.

La phase DOE n'a peut être pas de circuit de validation. Si nécessaire, il faut envoyer la demande à la MOE pour qu'ils transmettent au Service Client les circuits à mettre en place.